



## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

Du 7 avril 2016

Le 7 avril deux mille seize à 18h, le Comité Syndical légalement convoqué s'est assemblé en séance ordinaire à la Salle du Trianon à Villemoisson sur Orge, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat.

### **Etaient présents :**

**Arpajon :** D. BAC, D. COUVRAT,

**Avrainville :** E. JANIN,

**Ballainvilliers :** P. JADOT

**Boissy sous Saint Yon :** R. LION

**Breuillet :** G. BRACHET, J-I. ROBERT,

**Bruyères le Châtel :** I. BARAVIAN,

**Cœur d'Essonne Agglomération :** F. BONDOUX, D. JOUIN, C. BOUTIN, P. DUDIOT, M. LENFANT, S. TANGUY, J-p. SIRVENTE, H. AUJALEU, D. ESPRIN, C. BOISSIERES, J. DELPIC, F. CHOLLEY, V. LE BLANC, M. LAURENT, J.SIMONS,

**Egly :** E. MATT, B. PERRION,

**Epinay sur Orge :** S. LEBRUN, M. LEGOUGE,

**Etablissement Public Intercommunal 12:** K. RAINHA, F. DEGIOANNI, J. EUGENE, B. MOULAY, A. VILLECHEVROLE,

**Fontenay les Briis :** T. DEGIVRY,

**Grand Paris Sud :** F. OGBI,

**Janvry :** C. SCHOETTL,

**La Norville :** C. CHANCEL, S. FAGNOU,

**La Ville du Bois :** J. CARRE,

**Linass :** B. JULIE,

**Marolles en Hurepoix :** S. COUSIN,

**Montlhéry :** C. PONS, T. SUTTER,

**Saint Germain lés Arpajon :** F. ARBELET.

*Secrétaire de séance : C. PONS, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Maire de la commune de Montlhéry,*

### **Etaient absents / excusés :**

**Boissy sous Saint Yon :** L. DEGREMONT,

**Breuillet :** J-I. ROBERT,

**Cœur d'Essonne Agglomération :** D. RAJOBSON, E. COLIN, P. HAMON, J-j. SCHERCHEN, J-p. DUPERRON, P. ROGER, V. DABADIE, H. LANGER

**Courson – Monteloup :** J-c. GIARD,

**Etablissement Public Intercommunal 12 :** J. DUMAINE, M. PERRIMOND, R. REDA, N. LALLIER, D. GUETTO, L. PINON-CHEVALIER, L. SAUERBACH,

**Guibeville :** H. GUISCHARD,

**La Ville du Bois :** N. BOULLIE,

**Linass :** L. PECASTAING, F. PELLETANT,

**Marcoussis :** M. MONZER, O. THOMAS,

**Nozay :** D. TOULLIER,

**Ollainville:** N. FOUQUE, O. MALECAMP,

**Saint Germain lés Arpajon :** J-y. WATTRE.

### Pouvoirs :

**Boissy sous Saint Yon** : L. DEGREMONT donne pouvoir à R. LION,

**Cœur d'Essonne Agglomération** : D. RAJOBSON donne pouvoir à C. BOUTIN,

**Etablissement Public Intercommunal 12** : J. DUMAINE donne pouvoir à K. RAINHA, L. PINON - CHEVALIER donne pouvoir à J. EUGENE,

**Grand Paris Sud** : P. RIO donne pouvoir à F. OGBI,

**La Ville du Bois** : N. BOULLIE donne pouvoir à J. CARRE.

### Assistaient également à cette réunion :

#### Syndicat de l'Orge :

J-m. BOUCHY, Directeur Général des Services,

F. BERNARD, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources,

P. RENIER, Directrice Générale Adjointe Assainissement,

M. VALOIS, Directeur Général Adjoint Milieux Naturels,

P. SIMONIN, Responsable service Communication,

N. GIRAULT, Responsable service Affaires Générales et Juridiques,

E. PRANAL, Responsable du service Paysage,

P. BOETE, Responsable du service des Effluents Non Domestiques,

### PRINCIPALES DECISIONS

- *Adoption du nouveau règlement d'assainissement du Syndicat de l'Orge*
- *Transfert des compétences Eaux Usées Non Domestiques (EUND) des communes de Ballainvilliers et de Marcoussis au Syndicat de l'Orge*

***Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et passe à l'examen de l'ordre du jour.***

### Compte-rendu de l'assemblée générale du 17 décembre 2015

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2015, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### Délibérations du Bureau du 3 décembre 2015

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2014/5 du 23 mai 2014, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**N° 2015/66**      **Avenant au marché de travaux de dévoiement du CII à Ollainville** : Autorisation est donnée au Président à signer l'avenant au marché avec l'entreprise SADE.

**N° 2015/67**      **Avenant au marché de travaux réseaux Charmoise 2015** : Autorisation est donnée au Président à signer un deuxième avenant au marché avec l'entreprise VALENTIN.

**N° 2015/68**      **Dévoiement de l'antenne de Boissy – travaux de raccordement de Bèchevret** : Autorisation est donnée au Président à signer tous les documents nécessaires à l'instauration de la servitude d'utilité publique, à déposer les dossiers de demandes de subventions, à lancer et signer le marché de travaux correspondant.

**N° 2015/69**      **Mise en conformité des regards mixtes des Hauts de Bruyères à Bruyères le Châtel** : Autorisation est donnée au Président à signer tous les actes nécessaires à cette mise en conformité et à déposer les dossiers de demandes de subventions.

- N° 2015/70**      **Convention d'autorisation de travaux relative à la construction d'un nouveau pont du Pradon dans l'enceinte du centre hospitalier Barthélémy Durand à Sainte Geneviève des Bois** : Autorisation est donnée au Président à signer cette nouvelle convention avec la commune de Sainte Geneviève des Bois.
- N° 2015/71**      **Avenants pour le marché de travaux d'aménagement de l'entée de site du Perray, rue du Dr Pinel à Sainte des Bois** : Autorisation est donnée au Président à signer ces deux avenants avec les entreprises SATO et MARCANTERRA.
- N° 2015/72**      **Modification du Règlement intérieur marchés publics du Syndicat suite au décret n°2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics** : Autorisation est donnée au Président à modifier le règlement intérieur marchés publics du Syndicat de l'Orge afin de le mettre en conformité avec le décret n°2015-1163.
- N° 2015/73**      **Modification du régime indemnitaire suite à la revalorisation de l'indemnité d'astreinte** : Autorisation est donnée au Président à modifier le régime indemnitaire.
- N° 2015/74**      **Convention avec le SIBSO – travaux CII Ollainville**: Autorisation est donnée au Président à signer une convention avec le SIBSO, afin d'intégrer le complément de travaux de connexion entre le poste de relèvement du CII et la station d'épuration du Moulin Neuf à son dossier de demande de subvention et définir les modalités administratives et financières relatives à ces travaux.

***Le Comité Syndical prend acte des délibérations du Bureau du 3 décembre 2015.***

**Décision du Président prises du 23 novembre 2015 au 23 mars 2016**

En application de la délibération du Comité syndical n°2014/6 du 23 mai 2014, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

**N° 2015/29 :**

Signature d'un marché « renouvellement de la station de mesure en continu de la qualité de l'eau à Villemoisson sur Orge », avec la société CNS Instrumentation pour le lot 1 « Métrologie » pour un montant de 22 503,82€ HT et la société Automatismes Seguin pour le lot 2 « automatismes » pour un montant de 15 742,00€ HT.

**N° 2015/30 :**

Vente du bateau Faucard et de sa remorque pour un montant de 2 000€ TTC.

**N° 2015/31 :**

Signature d'un marché « de conception et réalisation de vidéos interactives » avec la société Tralalère pour un montant de 85 052,00€ HT.

**N° 2015/32 :**

Signature d'un marché « conception, fabrication et édition d'un jeu de plateau A la poursuite de Goutedo » avec la Société Tralalère pour un montant de 67 480,00 € HT.

**N° 2016/1 :**

Signature d'un bon de commande avec la société CIRIL pour « acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un logiciel de gestion financière et de gestion des marchés publics » pour un montant de 36 427,50€ HT.

**N° 2016/2 :**

Signature d'un marché « Schéma directeur de la Bretonnière », avec le mandataire CIAE pour un montant de 88 175€ HT.

**N° 2016/3 :**

Signature d'un marché « mise en place d'un système de traitement des odeurs du réseau d'assainissement à Morsang sur Orge » avec la société MGCE pour un montant de 198 900€ HT.

**N° 2016/4 :**

Signature d'un avenant n°1 au marché « désamiantage et déconstruction de deux pavillons, impasse de la Prairie à Morsang sur Orge » pour un montant de 5 874,00€ HT.

**N° 2016/5 :**

Signature d'un avenant n°1 au marché « renouvellement de la station de mesure en continu de la qualité de l'eau de l'Orge à Villemoisson sur Orge – lot 1 métrologie » pour prolonger le délai d'exécution du marché pour une durée de 6 mois.

**N° 2016/6 :**

Signature d'un avenant n°1 au marché « renouvellement de la station de mesure en continu de la qualité de l'eau de l'Orge à Villemoisson sur Orge – lot 2 automatismes » pour prolonger le délai d'exécution du marché pour une durée de 7 mois.

**N° 2016/7 :**

Signature d'un avenant n°1 au marché « fourniture de mobilier et de bois » pour l'ajout des références de bordereau des prix unitaires.

**N° 2016/8 :**

Signature d'un contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Ile de France pour un montant de 1 000 000€.

**N° 2016/9 :**

Signature d'un bon de commande avec la société Bois Négoce Energie pour la vente de bois, pour un montant de 412,76€ HT.

**N° 2016/10 :**

Signature d'un bon de commande avec la société SMS pour la fourniture de grave pour pistes 2016 pour un montant de 23 828€ HT.

**N° 2015/11 :**

Signature d'un marché « création d'un poste de refoulement sur la commune de Boissy sous Saint Yon » avec la société HABERT pour un montant de 26 000€ HT.

**N° 2015/12 :**

Signature d'un avenant n°1 au marché « évaluation de la coopération décentralisée menée sur la commune rurale de Bitinkodji au Niger » abrogeant la clause de retenue de garantie prévue au marché.

**I - INFORMATIONS DIVERSES SUR LES DOSSIERS DU SYNDICAT**

*Rapporteur : François CHOLLEY*

- ✓ Fusions de communautés

Certains délégués sont aujourd'hui nouveaux à la suite des fusions de communautés. Il s'agit en particulier des délégués de l'EPT12 et du Grand Paris Sud. Pour les autres territoires, il y a peu de changements. [Le Président salue les nouveaux délégués et félicite ceux qui sont reconduits.](#)

✓ CRUE du 31 mars 2016 (photos en pièce jointe)

La crue s'est développée au cours de la journée du 31 mars à la suite de pluies représentant 35 mm de hauteur. Les débits sont passés de 5 m<sup>3</sup>/s à 28 m<sup>3</sup>/s en soirée. Cet événement est d'occurrence 2 ans pour les pluies et comprise entre 2 et 5 ans pour les débits. Les bassins de St-Michel/O et de Brétigny/O ont été ouverts. Les fonds de vallée ont été largement inondés sans que les eaux n'atteignent les biens ou les espaces urbains (parking, route...).

✓ Acquisitions foncières du Syndicat

Le syndicat poursuit activement sa politique d'acquisition foncière pour préserver les fonds de vallées inondables ou pour permettre la création d'équipements comme les STEP. En 2015, 5 acquisitions ont eu lieu pour un total de 4,4 ha, et en 2016, 3 ha ont déjà été acquis. Le Syndicat est aujourd'hui propriétaire de 294 ha.

✓ Calendrier

- Prochaine Assemblée générale, le jeudi 23 juin à 18h
- Inauguration du nouveau collecteur (CII) à Ollainville le 2 juin à 14h
- Inauguration de la renaturation de l'Orge à Viry-Châtillon le 31 mai à 18h.

✓ Station d'épuration d'Arpenty à Bruyères le Châtel

Le chantier de cette station d'épuration composée de filtres plantés de roseaux devait commencer début 2016. La réglementation a changé fin 2015 sur des distances aux habitations à respecter. Il n'y avait cependant pas de site alternatif au projet. Une réunion publique a permis de recueillir l'assentiment des habitants. Le chantier pourra se dérouler de juillet à septembre. Concernant les réseaux, ils seront posés parallèlement de juin à octobre 2016.

✓ Station d'épuration Valvert

Le projet Valvert au Plessis-Pâté prévoyait une station démonstrative (filtre roseaux) de 1000 équivalent habitants, réduite après étude à 300 eq.hab. Cette station devait être ensuite gérée par le Syndicat. La préfecture a refusé ce projet, les taux d'infiltration étant trop faibles et le traitement partiel des eaux usées semblait incohérent.

✓ Autorisation Loi sur l'Eau pour le démontage de 7 clapets sur l'Orge (déjà abaissés)

Le préfet a autorisé le Syndicat au titre de la loi sur l'eau pour le démontage de 7 clapets sur l'Orge. Et ce, malgré un avis défavorable du commissaire enquêteur. La DDT a appuyé ce dossier en mettant en avant des erreurs manifestes d'appréciation du commissaire. Les travaux commenceront à l'automne 2016.

**1 -Information et débat autour de la politique développée par le syndicat autour de la mise en conformité des branchements (Diaporama en Pièce jointe)**

L'une des principales causes de la dégradation de la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'Orge aval est le déversement d'eaux usées [dans les réseaux d'eau pluviales débouchant dans la rivière](#) dont l'origine est le nombre très important de branchements d'assainissement non conformes.

Les acteurs de l'assainissement (communes agglomérations, syndicat) ont accéléré depuis une dizaine d'année le contrôle des branchements des particuliers notamment les pavillons, et l'incitation à la mise en conformité.

Or, d'autres types de branchements, souvent oubliés, engendrent eux aussi d'importantes pollutions. Le syndicat a ainsi développé des actions diverses et complémentaires autour de la mise en conformité des branchements des entreprises (eaux usées non domestiques), des bâtiments collectifs, des bâtiments publics.

\*\*\*\*\*

### **Débats :**

Au sujet des conformités des entreprises, François CHOLLEY indique que 10 ans de démarches passées et 15 ans de travail encore à fournir peuvent paraître longs. Il rappelle que ces contrôles n'avaient jamais été faits auparavant et que la méthode elle-même était à roder. Devant le grand nombre d'entreprises, leur complexité spécifique et le contexte économique, le Syndicat doit compter sur le temps mais reste volontaire et persévérant.

François CHOLLEY déplore le peu de réaction de la Région pour la mise en conformité de leurs lycées. Des contacts récents permettent de réactiver ce dossier.

Kevin RAINHA demande des précisions sur les bâtiments de ~~l'État~~ l'Etat.

François CHOLLEY indique qu'il a écrit au Préfet pour l'alerter sur la conformité des bâtiments de ~~l'État~~ l'Etat en particulier les commissariats et les gendarmeries. Le Syndicat est prêt à appliquer le doublement de la redevance comme dans le cas des autres bâtiments non conformes.

Joseph DELPIC informe les délégués que la commune de St-Michel pour laquelle il reste des bâtiments à mettre en conformité a programmé les travaux pour le Centre Technique Municipal de Saint-Michel-sur-Orge en 2016/2017.

Joseph SIMONS s'interroge sur la plateforme d'Orly et Aéroport de Paris. François CHOLLEY précise qu'ADP s'est doté d'une installation très performante de traitement des eaux pluviales et qu'il n'est pas noté d'apport particulier d'eau parasite par ses réseaux d'eaux usées.

A propos du doublement possible de la redevance d'assainissement en cas de non-conformité, Daniel ESPRIN considère qu'il est nécessaire de l'appliquer à tous que ce soit la Région, les communes ou d'autres acteurs.

Franck DEGIOANNI en est d'accord. Il considère qu'il faut appliquer des pénalités pour les acteurs réticents, ce qui permettrait d'aider plus facilement les plus volontaires.

François CHOLLEY indique que le Syndicat applique ce doublement dans certains cas depuis plusieurs années (entreprises, particuliers) et qu'il va étendre ce doublement à tous les propriétaires de bâtiments lorsque ceux-ci refusent de s'engager dans la démarche générale.

Daniel COUVRAT demande si les hôpitaux ont été contrôlés. François CHOLLEY répond qu'ils le seront non au titre des bâtiments publics, mais de la régularisation des rejets d'eaux usées non domestiques. Marion LENFANT trouve qu'il est déplorable que tous les bâtiments ne soient pas conformes, ce qui engendre pollutions ou odeurs. Elle évoque des problèmes d'odeurs à Morsang sur Orge.

Pascale REINIER indique que des travaux sont imminents sur le secteur du Château de Morsang pour équiper le réseau d'une installation de traitement des odeurs. Une autre installation, plus conséquente, est également prévue en 2016 dans le secteur d'Athis-Mons.

### **2- Information et débat autour de la politique développée par le syndicat pour la reconquête écologique de la vallée et la reconquête hydro morphologique des cours d'eau**

L'atteinte du bon état écologique des cours d'eau est un objectif prioritaire du syndicat. Outre la qualité de l'eau elle-même, le profil hydro-morphologique du lit, des berges et du cours d'eau dans son ensemble contribue fortement à la reconquête qualitative des rivières.

Des actions volontaires et ambitieuses sont actuellement développées par le syndicat comme la

réouverture des cours d'eau, l'effacement des clapets et la restauration de tronçons de lit.

Parallèlement, les actions de reconquête des milieux naturels en fond de vallée au niveau du lit majeur des rivières ont également un effet positif sur la rivière par la présence d'un cortège d'écosystèmes d'accompagnement et les effets des nappes et des zones humides.

L'ouverture au public des espaces de fonds de vallée dans un contexte urbain est enfin un objectif supplémentaire du Syndicat qui œuvre pour concilier ces différentes priorités.

\*\*\*\*\*

***Le Comité Syndical prend acte de ces informations.***

## II -INFORMATION SUR LA DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET COMITES DU SYNDICAT, APPEL A CANDIDATURES

Rapporteur : François CHOLLEY

A la suite des modifications des Communautés d'agglomération adhérentes, et de la désignation de nouveaux délégués au sein du Syndicat, un rappel des commissions existantes est fait à l'ensemble des élus du Syndicat pour que ceux qui le désirent puissent participer aux commissions de leur choix.

La commission d'appel d'offres, à la suite à ces nouvelles élections, présente un poste vacant. Il est proposé aux élus du Comité syndical de présenter leur candidature en vue des élections qui seront menées en Comité syndical du 23 juin.

COMMISSIONS	PRESIDENTS
<b>Collecte communale et stations d'épurations syndicales</b>	Christian SCHOETTL
<b>Assainissement syndical et politiques Menées</b>	Nicolas FOUQUE
<b>Communication - Sensibilisation - Coopération décentralisée</b>	Isabelle BARAVIAN
<b>Consultative des Services Publics - Écologie - Paysage</b>	Olivier THOMAS
<b>Eaux Usées Non Domestiques et branchements</b>	Claude PONS
<b>Finances - Foncier - Urbanisme - Bâtiments</b>	Thierry DEGIVRY
<b>Hydraulique - Rivière - Prévention des inondations</b>	Daniel GUETTO

COMMISSIONS	PRESIDENTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)</b>	Maurice LEGOUGE	Daniel GUETTO <b>1 POSTE VACANT</b>	Sylvain TANGUY Marcel MONZER Claude BOISSIÈRES
<b>Comité Technique</b>	Maurice LEGOUGE	Daniel GUETTO <b>1 POSTE VACANT</b>	Sylvain TANGUY Marcel MONZER Claude BOISSIÈRES
<b>Commission d'appel d'offres</b>	François CHOLLEY	<b>5 membres titulaires</b> Maurice LEGOUGE Christian SCHOETTL Claude PONS Nicolas FOUQUE <b>1 POSTE VACANT</b>	<b>5 membres suppléants</b> Isabelle BARAVIAN Thierry DEGIVRY Daniel GUETTO Olivier THOMAS Sylvain TANGUY

\*\*\*\*\*

***Le Comité Syndical prend acte de cette information.***

### III- DELIBERATIONS

#### **AG-2016/1 : Refonte du règlement d'assainissement et proposition d'une nouvelle rédaction**

Rapporteur : Nicolas FOUQUE

Le règlement d'assainissement actuel date de 2003. Certaines dispositions ~~réglementaires~~ réglementaires et/ou techniques ont évolué depuis, citons les principales :

- La PRE est remplacée par la PFAC définie par la Loi n°2012-354 du 14 mars 2012 ;
- L'intégration de la Loi Warsmann 2 définie par la Loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (eaux usées assimilées domestiques et autres que domestiques) ;
- L'assainissement non collectif (prise en compte des secteurs communaux en assainissement autonome ayant rejoint le territoire syndical depuis 2013) ;
- Les eaux pluviales (évolution de la gestion des ruissellements des aires de stationnement, depuis juin 2013).

Il convenait donc, après plus de 10 ans d'application, de mettre à jour ce document.



Une phase de réécriture et de concertation s'est tenue de décembre 2015 à mars 2016, associant les communes et les communautés membres du Syndicat.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter ce nouveau règlement d'assainissement.

\*\*\*\*\*

« Kevin RAINHA se demande, compte tenu des modifications ~~réglementaires~~ depuis 2003, pourquoi la réécriture n'a pas été faite plus tôt.

François CHOLLEY indique que comme tout document de référence volumineux, il ne peut être changé trop souvent, les lois en ce domaine apportant chaque année des éléments nouveaux, tant pour les usagers qu'au vu du travail et des délais nécessaires pour faire adopter ce règlement aux 37 communes et 4 communautés du territoire du Syndicat. Par ailleurs, tout changement législatif s'impose au règlement local. »

**Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le nouveau règlement d'assainissement du Syndicat et en proposera l'adoption à ces membres afin d'harmoniser les pratiques sur le territoire de l'Orge aval.**

**AG-2016/2 : Transfert au Syndicat de la compétence « contrôle des rejets non domestiques » des communes de Ballainvilliers et de Marcoussis**

Rapporteur : Claude PONS

Le Syndicat propose à ses collectivités adhérentes le transfert de la compétence « contrôle de conformité et suivi des rejets non domestiques ». Cette compétence a été inscrite en compétence optionnelle du Syndicat lors des modifications des statuts en 2011.

Le 12 novembre 2015, le Comité Syndical a autorisé à l'unanimité, le Président à appuyer le rôle du Syndicat, auprès des collectivités membres du Syndicat, en matière de maîtrise des rejets non domestiques sur l'ensemble du territoire Orge Aval. Un courrier a donc été envoyé à cinq collectivités afin de rappeler l'appui que pouvait apporter le Syndicat.

En réponse, les communes de Ballainvilliers et de Marcoussis ont fait savoir leurs intérêts au transfert de cette mission et ont proposé à l'ordre du jour de leurs conseils municipaux la signature de la convention avec le Syndicat pour le contrôle et le suivi des rejets non domestiques.

\*\*\*\*\*

**Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer ces conventions avec les communes de Ballainvilliers et de Marcoussis pour le transfert de compétence « contrôle des rejets non domestiques »**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à.

Le Secrétaire,

Le Président,

C. PONS

F. CHOLLEY